

Image not found or type unknown



Se démêler d'un constructeur.

Par **Iela 34**, le **24/09/2009** à **10:28**

Bonjour, rnrnNous avons signé un contrat de construction de maison individuelle fin janvier 2009 pour un pass foncier. A l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons rien de concret et le constructeur ne repond jamais. Quels droits avons-nous ? Pouvons-nous arrêter ?